



## Territorialisation des centres financiers :



# Stoppez les machines !

Le 22 juin 2022, vos élu-es CGT FAPT et SUD PTT ont voté majoritairement pour le déclenchement d'une large expertise dans le cadre du projet de territorialisation qui doit frapper les 19 centres financiers de La Poste. Cette démarche va permettre d'avoir tous les éléments nécessaires pour évaluer clairement les impacts sur les personnels et leurs activités. Déjà, elle stoppe la plus grande réorganisation que les services financiers aient connue depuis 20 ans.

### Une réorganisation en forme d'estocade

Depuis la création de la Banque Postale, ses dirigeant-es n'ont eu de cesse que de réduire la voilure des centres financiers. Tous les moyens ont été utilisés, PSC, Excello, OTT, les rattachements d'entités au petit bonheur la chance, l'automatisation des tâches, l'externalisation des activités, avec à la clé une profonde désorganisation qui finit par faire fuir les clients. La dernière frappe a été portée avec une certaine précipitation par la direction de La Banque Postale depuis septembre 2021. Un projet de territorialisation visant à concentrer l'activité des 19 centres financiers de La Poste en 6 « territoires » multi-sites et multi activités a été présenté à vos élu-es. En mettant la charrue avant les bœufs, la direction a même rebaptisé les centres financiers en CREC, les directions en DREC, une novlangue qui cache la mise en concurrence des cadres supérieurs entre eux pour accéder aux places restant disponibles après la mutualisation de leurs activités : Un grand classique qui engendre des dégâts humains considérables pour le personnel et un mal-être gé-

néralisé dont les dirigeant-es de la Banque Postale qui sont à la manœuvre n'ont que faire.

### Une expertise indispensable pour mesurer les risques de ce projet

La direction a convoqué les représentants des CHSCT des centres financiers pour les consulter sur le projet, en les inondant de documents élaborés à quelques jours de la réunion. Les élu-es ont pu constater les carences du dossier, notamment l'absence des données chiffrées sur les perspectives d'emploi et la légèreté du plan d'action issu d'une étude d'impact : déni total sur l'augmentation de la charge de travail, sur le risque d'épuisement professionnel, sur les risques routiers liés aux déplacements inter-sites, et passage sous silence des missions de transitions professionnelles pour celles et ceux qui ne seront pas retenus. C'est donc dans ce contexte que les mandaté-es de la CGT et de SUD ont proposé de voter une expertise confiée à un cabinet spécialisé dans la santé et la sécurité au travail.

### Par 12 votes pour (CGT et SUD) et 6 votes contre (CFDT et FO)

#### **l'expertise aura donc pour mission de :**

- Procéder à l'analyse des conditions de travail actuelles et futures pour l'ensemble des salariés impactés par le projet en vue de mesurer l'impact potentiel sur les conditions de travail ;
- Identifier les modalités de mises en œuvre des mesures d'accompagnement (calendrier de déploiement, modalités de formation...)
- Déterminer l'existence et la nature des facteurs de risques éventuels de dégradation de la santé physique et mentale des personnels induits par le projet ;
- Apporter l'aide nécessaire à l'IC-CHSCT pour avancer des propositions dans le dom de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail, ainsi que pour formuler d'éventuelles propositions alternatives relevant de son champ de compétence, dans la perspective du suivi de la mise en œuvre du projet à court, moyen et long terme.

**Nous considérons que l'emploi, les conditions de travail, les rémunérations, la Qualité de service doivent rester la priorité de toute réorganisation. Le projet de Territorialisation n'en prend hélas pas le chemin. L'unité syndicale et la mobilisation du personnel sont par conséquent indispensables !**